

Décision n° D2019_010

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

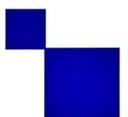
Vu son arrêté n°2014-208 en date du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le bail du 19 mars 2018 par lequel la société civile immobilière JNW, loue au département de la Seine-Saint-Denis 398 m² de locaux de bureaux et 25 m² de locaux d'archives situés dans l'immeuble Diderot 2 bis, rue Pablo Picasso à Bobigny, destinés à la Cellule d'Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (CAMNA),

Vu l'avenant n°1 proposé par la SCI JNW proposant au Département de lui louer des bureaux supplémentaires,

Vu les crédits inscrits et disponibles au budget départemental,

décide



Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190318-D2019_010-AR

- de conclure l'avenant au bail susvisé, dont projet ci-annexe, pour la prise en location, auprès de la société civile immobilière JNW sise 4, place de l'Église à Cergy, de 99,10 m² de surface de locaux supplémentaires (86,60 m² de bureaux + 12,50 m² de quote-part des parties communes) à compter du 1^{er} février 2019, situés dans l'immeuble Hall Diderot 2 bis, rue Pablo Picasso à Bobigny, destinés à la Cellule d'Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés (CAMNA) moyennant un loyer annuel de seize mille huit cent quarante-sept euros (16 847 €) HT/HC. payable trimestriellement à terme échu.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190318-D2019_010-AR